



Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 29

Le 4 avril 2024 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2024. Publication de la convocation le : 29 mars 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2024

Date de publication : 11 AVR. 2024

Délibération n° 2024-037 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

« Article L2122-23 En savoir plus sur cet article... »

Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 195 JORF 17 août 2004

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. »

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023 - 090 du 4 juillet 2023
 conseil municipal au maire,

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance du conseil municipal, comme suit :

N° de la décision	Date de la décision	Objet	Fournisseur	Montant HT
2024-008	05/02/2024	Acquisition d'une borne électrique pour le parking du Môle	Sonepar	3 760,00 €
2024-009	05/02/2024	Achat de matériel pour rénovation du bardage du centre nautique	Solmur	1 824,84 €
2024-010	05/02/2024	Travaux de réparation d'une gaine d'évacuation des fumées dans les combles au cinéma	Alticity	6 302,64 €
2024-011	12/02/2024	Remplacement d'une épilucheuse pour la cantine de l'école Pierre Le Lec	Bonnet Thirode	2 152,38 €
2024-012	19/02/2024	Commande annuelle de terreau pour renouvellement du stock	La Source Bretagne	5 451,80 €
2024-013	19/02/2024	Commande annuelle d'engrais pour les stades de football	BIO3G France	1 574,00 €
2024-014	26/02/2024	Etude géotechnique préalable à la réhabilitation de l'école Pierre Le Lec	Fondasol	16 250,00 €
2024-015	04/03/2024	Acquisition d'une borne tactile pour affichage légal	Azimut	12 024,75 €
2024-016	11/03/2024	Mise en peinture de la salle de projection du cinéma	SARL Arhan Décoration Peinture	2 752,00 €
2024-017	11/03/2024	Acquisition de chaises de surveillance pour sauveteurs	Sextant Centrale	2 370,87 €
2024-018	18/03/2024	Mission de maîtrise d'œuvre aménagement de surface rue Pierre Brossolette et rue Stalingrad	Géo²Concept	3 850,00 €
2024-019	18/03/2024	Levé topographique et detection en option aménagement rue Pierre Brossolette et rue Stalingrad	Géo²Concept	2 300,00 €
2024-020	18/03/2024	Mission de maîtrise d'œuvre réaménagement des abords du phare au parking du Môle	Géo²Concept	2 650,00 €
2024-021	18/03/2024	Création d'un réseau RJ 45 dans chaque bureau au centre technique	ETS Colin Energie	2 820,00 €
2024-022	18/03/2024	Achat d'un désherbeur thermique	La Source Bretagne	2 800,00 €
2024-023	18/03/2024	Travaux paysagers d'éclaircies sur les terrasses au-dessus de l'école Pierre Le Lec	CIAS du Cap Sizun	1 960,00 €
2024-024	18/03/2024	Suppression et pose d'une canalisation gaz acier à l'école Pierre Le Lec	Sanitherm	9 623,80 €
2024-025	18/03/2024	Réparation de plusieurs wc de la maternelle de l'école Pierre Le Lec	Sanitherm	3 387,00 €
2024-026	18/03/2024	Evolution du site internet d'Audierne	Créasit	6 895,00 €
2024-027	18/03/2024	Avenant n°3 - Lot n°9 Electricité du marché du cinéma - Complément du câblage informatique entre l'accueil, la salle de projection et la scène	Electricité de cornouaille	1 542,02 €
2024-028	25/03/2024	Acquisition de panneaux	Helios Bretagne	8 284,71 €
2024-029	25/03/2024	Achat de fourniture pour marquage routier	Helios Bretagne	9 278,00 €

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
 Gurvan KERLOC'H




Le Secrétaire de séance,
 Didier LOAS

